



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le lundi 15 janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE
CONVOCATION
11 JANVIER 2024

DATE D'AFFICHAGE
11 JANVIER 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **18**
VOTANTS : **18**

Excusée :

- Mme PÉRICHON.

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : DIVISION EN
VOLUMES ET VENTE
AUX CONSORTS
GABARD.**

Vu les articles 551 et 553 du Code civil,

Considérant le projet d'état descriptif de division en volume de la parcelle BR 369 située place de la république 03120 Lapalisse réalisé par le Cabinet Cédric ROBIN,

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la vente de la propriété appartenant à M. et Mme GABARD située 47 Place de la République 03120 LAPALISSE, il est nécessaire de procéder à une division en volume afin de pouvoir céder la partie relevant du domaine communal aux futurs acquéreurs. En effet la construction existante au-dessus du porche a une emprise sur le domaine communal.

L'état descriptif de division en volumes réalisé par le Cabinet Cédric ROBIN (joint en annexe) est défini en 2 volumes :

- Volume n°101 Passage superficie 22 m² appartenant au domaine public de la Commune
- Volume n°102 Habitation superficie 22m² appartenant au Consorts GABARD

Il est précisé que l'acte de vente devra préciser la constitution d'une servitude de passage au profit de la Commune de Lapalisse et des riverains sur le lot volume n°101 en nature de chemin appartenant à Monsieur et Madame GABARD pour permettre l'accès à la Besbre

Il est également précisé qu'une constitution de servitude de tréfonds devra être mentionnée dans l'acte notarié.

La cession du volume n°101 de la parcelle BR 369 correspondant au passage d'une superficie de 22 m² sera réalisée pour la somme de 50 (cinquante) euros.

L'acte de vente au profit des conjoints GABARD sera établi par Maître Marie-France PAUTET dont l'étude est située 8 Rue du Pont, 03220 Jaligny-sur-Besbre.

Le Conseil Municipal après avoir entendu ces explications décide à l'unanimité :

- d'autoriser la division en volumes de la parcelle BR 369 située Place de la République.

- d'autoriser la cession de la partie communale dénommée Volume n° 101 aux conjoints GABARD pour la somme de 50 (cinquante) euros.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié auprès de Maître Marie-France PAUTET, Notaire à Jaligny sur Besbre.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 13 FEV. 2024

Le Maire,

Publié ou Notifié
le 16 JAN. 2024

le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

